



● Atelier
— la Mélodie
; des Couleurs

Fiche d'inscription 2021/2022

Coordonnées de l'élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

No de téléphone :

E-mail :

Souhaitez-vous recevoir les informations concernant les cours
et les stages de l'Atelier La Mélodie des Couleurs ? Oui Non

(Vous pouvez demander à tout moment à Gaëlle Jesné
de vous désinscrire)

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Téléphone :

Pour les parents d'élèves mineurs :

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

E-mail :



Je, soussigné(e), agissant en qualité d'élève majeur, de parent, ou , déclare m'inscrire, déclare inscrire mon enfant, ou au cours indiqué ci-dessous.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Atelier La Mélodie des Couleurs 2021/2022 et m'engage formellement à le respecter.

Atelier créatif 5/6 ans (1 cours d'1h par semaine)	à l'année <input type="radio"/>	au trimestre <input type="radio"/>
Atelier créatif 7/9 ans (1 cours d'1h15 par semaine)	à l'année <input type="radio"/>	au trimestre <input type="radio"/>
Atelier créatif 10/12 ans (1 cours d'1h15 par semaine)	à l'année <input type="radio"/>	au trimestre <input type="radio"/>
Atelier créatif adultes (1 cours de 2h par semaine)	à l'année <input type="radio"/>	au trimestre <input type="radio"/>

Date

Signature

Votre inscription ne pourra être valablement enregistrée qu'après réception de ce document, entièrement complété et signé, accompagné du règlement correspondant (chèques à l'ordre de Gaëlle Jesné). Une confirmation de votre inscription vous sera adressée.

A envoyer par courrier à Gaëlle Jesné, 20 rue des Résédas, appartement 1044, 33600 Pessac.

Détail de vos règlements par chèques (à l'ordre de "Gaëlle Jesné")

Les chèques doivent tous être datés du jour de leur établissement et non aux dates d'encaissement différés.

Si vous réglez l'année par un seul chèque, notez-le dans la première case "encaissement le 20 octobre 2021".

	Encaissement le 20 octobre 2021	Encaissement le 6 janvier 2022	Encaissement le 4 mai 2022
Montant			
Chèque n°			
Banque			